



Trouvait sa chair délicate.  
Hélas ! il est mort en mangeant !  
Un jour, le dernier de sa vie,  
(Repose en paix, pauvre dindon !)  
La bonne, du maître suivie  
Apportait quelque gros pâté.  
Puis, on commença la séance,  
Il digérait plus lentement.  
Hélas ! on mit trop d'abondance,  
Le cœur fut plus grand que la panse :  
Hélas ! il est mort en mangeant !

ENVOI.

Lorsque vint le jour de la fête  
Le rôti manquait absolument,  
Catherine en perdait la tête,  
Son maître pleura tendrement :  
Par moi l'épithète fut faite :  
Hélas ! il est mort en mangeant !

(A suivre.)

**Cour d'assises de Seine-et-Oise.**

Présidence de M. le conseiller SEVESTRE.

Audience du 31 Janvier 1877.

Affaire unique, dernière de la session. — **Assassinat et tentative d'assassinat.** — Une accusation d'assassinat, de tentative d'assassinat et de vol domestique amène sur les bancs de la Cour d'assises un jeune homme de 25 ans, le nommé Possède-Louis Contant.

Voici les faits que l'accusation lui reproche :

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires, mais les renseignements recueillis sur son compte le représentent comme adonné à l'ivrognerie, à la débauche et à la paresse et comme étant d'une probité suspecte. Il s'est mal conduit avec sa mère et n'a pu se maintenir dans aucune place.

Le 31 janvier 1876, il est entré comme employé au service des époux Profinet, confiseurs et marchands de biscuits à Versailles, rue Berthier prolongée, dans le parc de Clagny. Le commerce des époux Profinet consistait à aller avec une voiture porter leurs marchandises dans les environs de Versailles à leurs pratiques.

Au bout de peu de temps, on a eu la preuve de l'infidélité de Contant : il s'est approprié une somme de 16 francs au préjudice de son patron ; une autre fois il leur a volé une somme de 45 francs en trois rouleaux de sous. Enfin, il s'était fait faire des doubles clés d'un sac de voyage qu'il avait acheté pour la dame Profinet, et il a dû convenir qu'il l'avait fait pour s'en servir au besoin.

Malgré cela, les époux Profinet avaient gardé Contant. Son intelligence lui permettait de se rendre utile à Profinet, qu'une maladie grave empêchait de s'occuper de son commerce. L'inculpé prétend en outre qu'il était l'ami de la dame Profinet, alléguant que celle-ci

demanda qu'il en soit, le 8 octobre dernier, Contant rentrant avec la dame Profinet d'une tournée dans les environs de Versailles, se répandit en menaces contre le sieur Profinet, qui le soupçonnait d'un nouveau vol. Le lendemain matin, sa mère vint lui signifier son congé.

Il sortit, mais revint bientôt ; il était ivre et demanda à plusieurs reprises à la dame Profinet si elle le chassait : *Je ne vous chasse pas, je vous remplace*, lui répondit-elle. Vers quatre heures, après avoir renouvelé sa demande et reçu la même réponse, il repartit en s'écriant plusieurs fois : *je me vengerai*. Dans la rue, il dit assez haut pour être entendu d'un témoin, la dame Marin : *il faut que je me fasse connaître*. Puis il se rendit chez le sieur Bugeat, armurier, rue Sain-Pierre, auquel il acheta, moyennant 20 francs, un revolver et vingt-cinq cartouches. Il semblait fort calme, racontant qu'il avait été peu de temps avant l'objet d'une attaque nocturne entre Septeuil et Versailles, et n'avait rien dans son attitude qui pût éveiller la défiance du témoin.

Contant charge ensuite son arme sur le boulevard de la Reine et rentre chez ses patrons. Il soupe avec eux. Après le repas la dame Profinet va à l'écurie, elle s'aperçoit que son employé a donné aux deux chevaux une double ration de fourrage. Elle appelle son mari et se met, avec une fourche, à arranger la litière, pendant que Profinet s'occupe de la mangeoire. Contant les suit et quelques paroles s'échangent entre lui et sa maîtresse, qui lui dit de se retirer. Contant lui voyant une fourche à la main s'écrie : *oh ! vous avez une fourche, moi j'ai autre chose*, puis il marche sur elle la figure décomposée, le regard effrayant, et tirant son revolver de sa poche, le premier coup pour vous, *madame*, dit-il en la visant : le second pour moi. La balle atteignit la dame Profinet au sommet de la tête, ses deux enfants étaient là, elle se sauva éperdue avec eux chez un voisin.

Deux nouvelles détonations se succédèrent aussitôt et la jeune Gabrielle Profinet vit son père s'approcher de l'inculpé, tenant dans ses mains une botte de paille et lui disant : *malheureux, que faites-vous ?* Ces mots ont été également entendus par une voisine, la dame Marin. Puis trois nouvelles détonations retentirent.

Bientôt différentes personnes arrivèrent, attirées par le bruit des détonations. Elles trouvèrent le malheureux Profinet étendu dans la cour. Il avait la poitrine transpercée par une balle : quelques instants après il expira sans avoir prononcé une parole.

Contant s'était lui-même tiré deux coups de revolver dans la bouche, l'un était sans gravité, la balle avait traversé le palais et était ressortie par la joue, dans l'autre la balle était ressortie par la nuque. Cette dernière blessure offrait beaucoup de gravité. Après avoir tiré sur Profinet, Contant alla se laver le visage dans la mare d'une propriété voisine, puis il revint dans la maison des époux Profinet en reprenant le même chemin et en escaladant de nouveau les deux murs de clôture. Puis il alla s'étendre sur la paille dans l'écurie. C'est là qu'il fut trouvé lorsque M. le commissaire de police, prévenu par les voisins, arriva sur le théâtre du crime.

La blessure de la dame Profinet était légère et fut guérie au bout de peu de temps.

Contant fut transporté à l'hospice où il guérit également de ses blessures.

C'est à l'hôpital que Contant apprit la mort de Profinet, et il donna alors des signes de joie assez singuliers. Plusieurs fois il avait dit à la dame Profinet que si elle le renvoyait il se vengerait, et cette menace avait effrayé cette dame qui, faisant ses tournées commerciales avec Contant, se trouvait souvent seule avec lui. Une fois, en faisant une de ces tournées, il avait demandé à sa maîtresse, en faisant allusion à la maladie de son mari qui s'aggravait de jour en jour : si, au cas où elle deviendrait veuve, elle consentirait à l'épouser ; celle-ci lui ayant dit que non, il lui répliqua : si vous ne voulez pas vous marier avec moi, vous ne vous mariez jamais avec un autre.

L'accusé ne se défend pas des vols qui lui sont reprochés et avoue qu'il a tenté de tuer la dame Profinet, mais il se défend de l'assassinat commis sur le mari. C'est ce dernier, soutient-il, qui, en voulant le désarmer, a fait lui-même partir le revolver.

Mais la balle du revolver n'a point frappé la victime en pleine poitrine, elle l'a atteint sous l'aisselle gauche, a traversé de bas en haut le corps dans toute sa largeur et est allé ressortir sous l'aisselle droite, sans toucher les côtes. De plus, interrogé dans le premier moment par le commissaire de police, en présence des témoins, il a reconnu qu'il avait tiré sur la dame Profinet et sur son mari. Il n'est donc point permis de s'arrêter à l'explication qu'il donne de la blessure de ce dernier.

Contant comparait donc devant le jury sous l'accusation de vol étant homme de service à gages, de tentative de meurtre, avec préméditation, sur la personne de la dame Profinet, et de meurtre avec préméditation sur la personne du sieur Profinet.

M. de Froidefond des Farges, procureur de la République, a soutenu l'accusation. M<sup>rs</sup> Georges Haussmann, avocat du barreau de Versailles, a présenté la défense.

Le jury a rendu un verdict négatif sur la question de préméditation de meurtre de Profinet, mais affirmatif sur toutes les autres. Il a, en outre, admis des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé.

En conséquence, la Cour a condamné Contant à la peine des travaux forcés à perpétuité.

**Faits divers.**

— Sir W. Thomson a exposé au dernier congrès de l'association britannique une théorie de la disposition particulière des nuages qui forment ce que l'on appelle un ciel moutonné. Sa théorie consiste en ce que, de même que le vent occasionne des vagues lorsqu'il soufflé, de même, lorsqu'une perturbation d'air se moult contre une autre avec une grande vitesse, il se produit des vagues aériennes. Les sommets successifs des nuages dans un ciel moutonné sont les crêtes de ces vagues, et les espaces clairs que l'on voit entre elles en constituent les creux. Toutefois ces vagues d'air, quoiqu'elles soient nécessaires à l'existence d'un ciel moutonné, ne suffisent pas à sa formation. Il faut que certaines conditions relatives à la température et à l'humidité soient remplies. Par des élévations et des descentes alternatives de chaque portion d'air, il arrive qu'elle gagne les régions supérieures et qu'elle revient dans les régions inférieures, le niveau moyen produit des condensations et des évaporations alternatives. M. Glaisher a dit à ce sujet que dans ses ascensions aérostatiques, lorsqu'il montait d'une couche froide dans une couche chaude en contact, il a toujours observé que les nuages étaient purs dans les fonds.

— Où diable les questions d'étiquettes vont-elles se nicher ?

On disserte de côté et d'autre, dans les journaux, à propos d'une réforme dont la toilette masculine est, assurément, l'objet en ce moment. Il aurait été décrété par un *magister elegantiarum* quelconque qu'il était, sans qu'on s'en fût aperçu, monstrueusement impoli d'aller dans le monde avec une montre.

Car cela semble dire :

— Je tiens à ne pas m'ennuyer trop longtemps chez eux, et j'ai pris mes précautions pour cela.

Il est vrai qu'on pourrait tout aussi bien donner cette interprétation gracieuse :

— On oublie si facilement l'heure dans une aussi agréable société, que j'ai besoin de mon régulateur pour me rappeler que je ne dois pas abuser de votre bonne grâce et vous faire coucher trop tard.

Un madrigal du siècle dernier avait résolu la question d'une façon plus galante.

Il disait :

Lorsque je vais auprès de celle  
Dont le cœur a reçu ma foi,  
J'ai pris l'habitude nouvelle  
De porter deux montres sur moi ;  
L'une avance... je la regarde  
Quand vient l'heure du rendez-vous,  
Et je prends celle qui retarde  
Quand il faut quitter ses genoux.

A la bonne heure ! C'était là une innovation charmante. Mais nous avouons que nous ne comprenons pas fort bien la délicatesse de la réforme aujourd'hui proposée.

Pourquoi proscrire cette chaîne dont les chatoiements égayaient un brin le lugubre ensemble de notre tenue de croque-mort. Ne craint-on pas d'avoir l'air de donner ainsi à entendre qu'on se met en garde contre les pick-pokets qui pourraient se trouver au nombre des invités ?

**Le Beurre.**

Nous exportons, chaque année, pour plus de cent millions de beurre. C'est un beau chiffre, comme on voit, et l'on s'occupe en ce moment d'augmenter sensiblement cette production en rompant avec la routine qui, parait-il, ne permet pas d'utiliser et de convertir en beurre toutes les parties substantielles que contient le lait.

Nos paysans, par exemple, sont convaincus que le lait destiné à faire du beurre, et conséquemment à ne faire que du beurre, doit être maintenu à une température de 12 à 14 degrés.

Ce préjugé est tellement enraciné que, dans certaines fermes, les laiteries sont chauffées au moyen d'un poêle ou d'un calorifère. On y a la conviction que si la température du lait s'abaissait, la crème monterait mal. Il résulte, au contraire, d'expériences tout à fait décisives que plus le lait est froid et plus le rendement du beurre est considérable.

Le lait maintenu à deux degrés au-dessus de zéro est dans les conditions les plus favorables pour la production du beurre. Exemple : 21 à 22 litres de lait maintenus à deux degrés au-dessus de zéro pendant 36 heures donnent un kilogramme de beurre. Il ne faut pas moins de 34 à 36 litres de lait, maintenu à 22 degrés au-dessus de zéro, pour obtenir la même quantité. Somme toute, le lait refroidi à 3 ou 4 degrés au-dessus de zéro donne 40 0/0 de beurre en plus que le lait conservé à 14 degrés et au-dessus.

Le beurre provenant du lait refroidi est plus fin, plus délicat, d'une consistance plus ferme. Il se conserve frais beaucoup plus longtemps que le beurre ordinaire. Le lait est aussi amélioré par le froid et il tourne moins vite et plus difficilement. Même résultat pour le fromage.

Pourquoi le froid améliore-t-il le lait ? Il est assez plausible d'admettre que le froid agit ici comme il le fait sur tous les liquides fermentescibles ; il arrête le développement de germes d'altération et porte ainsi la valeur du lait à son maximum.

**Marché aux bestiaux du 3 Mars 1877.**

	Amenés.	Vendus.
Moutons.....	49095	43790
Bœufs.....	12	7
Vaches.....	126	82
Chevaux.....	70	30
Anes.....	8	5
Porcs.....	98	69
Totaux....	19409	43983

Le nombre considérable et peu ordinaire de moutons amenés sur notre dernier marché est dû principalement à la foire de Dourdan, qui avait eu lieu huit jours avant spécialement pour cette espèce de bétail, les affaires ayant été presque nulles ; aussi tous les troupeaux ont-ils été amenés à Etampes, où ils ont trouvé un écoulement facile et rapide, mais avec une baisse sur le cours du précédent marché.

Les chevaux, les vaches et les porcs se sont maintenus aux mêmes prix, mais avec des transactions très ordinaires et même un peu lentes.

**Abattoir d'Etampes.**NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 1<sup>er</sup> mars 1877 au 7 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	NOMBRE						TOTAL.
	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	
Boulland-Boulland..	» 2	» 4	» 4	» 15	» 2	» 21	
Constancier Raphaël	» 1	» 1	» 4	» 11	» 2	» 19	
Baudet.....	» 1	» 4	» 3	» 4	» 6	» 18	
Routier.....	» 1	» 4	» 3	» 6	» 4	» 18	
Gauché.....	» 1	» 2	» 4	» 11	» 4	» 22	
Brossonnot-Lesage..	» 1	» 4	» 2	» 4	» 3	» 14	
Brossonnot-Brosson..	» 1	» 4	» 2	» 3	» 3	» 13	
Marchon.....	» 1	» 4	» 6	» 1	» 13	» 25	
Hautefeuille.....	» 1	» 4	» 8	» 8	» 11	» 32	
Gillotin.....	» 1	» 2	» 2	» 6	» 4	» 15	
V <sup>e</sup> Chevallier-Nabot..	» 1	» 1	» 1	» 2	» 3	» 7	
Gaurat.....	» 1	» 4	» 1	» 2	» 4	» 12	
Lebrun.....	» 1	» 3	» 3	» 3	» 3	» 13	
Boulland Alexandre.	» 1	» 3	» 3	» 3	» 3	» 13	
Geny.....	» 1	» 3	» 3	» 3	» 3	» 13	
TOTAUX.....	41	44	29	72	48	135	

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi NARGASSIES.

**CHAPEAUX, COIFFURES, BONNETS & FOURRURES.****MESDAMES,**

Venant de me mettre en chambre, je prévient les personnes qui voudront bien m'honorer de leur confiance, que je me mets à leur disposition soit pour le travail à la journée, soit à façon. Je me charge de recoudre les chapeaux de paille, et de faire moi-même les formes.

Je me charge également de la réparation des fourrures de tout genre et de toutes espèces.

Je n'irai à la journée que les lundis, mardis et mercredis. Chaque saison, je ferai le voyage de Paris.

Tous mes soins seront mis à contenter les personnes qui auront la bonté de m'occuper.

En attendant, Mesdames, daignez agréer mes sincères salutations.

MARIE CISAIRE,

Rue Saint-Jacques, 68, au 1<sup>er</sup>.

Etampes, le 10 Mars 1877.

M<sup>rs</sup> HAYE, notaire au Vaudoué, arrondissement de Fontainebleau, demande de suite un **secondo Clerc** et un **Expéditionnaire**.

**Etat civil de la commune d'Etampes.****NAISSANCES.**

Du 6 Mars. — Prodhomme Louis-Victor, rue Saint-

Jacques, 66. — 7. CHANON Alphonse-Paulin, rue Saint-Martin, 77.

**DÉCÈS.**

Du 2 Mars. — LOBBEAU Marie, 82 ans, ancienne journalière, à l'Asile des Vieillards. — 3. THOMAS Auguste Benjamin, 70 ans, journalier, au Petit-St-Mars. — 3. NABOT Louise-Emilie, 46 ans, domestique, au hameau de Pierrefite. — 5. BARRILLER Symphonie, 37 ans, garde-moulin, rue Evézard, 20. — 7. PARIS Marie-Désirée, 77 ans, rentière, veuve Constance, rue Saint-Martin, 445.

Pour les articles et faits non signés : AGG. ALLIEN.

**Refusez les contrefaçons.** — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** sans purges et sans frais, par la délicate farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du Barry, de Londres.

30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIÈRE Du Barry est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gasalgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, algues, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaudière et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, pleurésie, (conspiration), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesse; sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castel-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Certificat n° 89,211.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable *Revalescière*, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté pendant grand nombre d'années. Je jolis dans ma 95<sup>e</sup> année du bien-être d'une santé parfaite. J'ai l'honneur, etc. LEROY, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 1 1/2 kil., 10 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 10 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 96 tasses, 12 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoyer contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco en France. — DEPOTS à Etampes, chez THAU-NAZ, 121, rue Saint-Jacques, chez JIROUX, épicière, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**L'ÉCLAIREUR FINANCIER**

Paraît tous les Dimanches.

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :

2 fr. Informations financières. Causerie  
par financières. Bilans. Revue de la Bourse. 2 fr. par  
Recettes par des chemins de fer. 2 fr. par  
AN — Chronique des valeurs. Correspondance. 2 AN.  
Assemblée d'actionnaires.

Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS. — 45, rue Vivienne, 45. — PARIS.

Envoyer mandats ou timbres-postes. 4-4

L'élan mondain de l'hiver est donné. De toutes parts surgissent bals, concerts, réceptions, et partout on fait de la musique.

Parmi les productions les plus remarquables de ces derniers temps, les nouvelles œuvres de Jules Klein, *Mademoiselle Printemps*, valse qui vous emporte dans un tourbillon de jeunesse et de poésie, et la délicieuse polka-fantaisie *Truite aux Perles* ! — dédiée à Cléopâtre — occupent la première place et sont la grande sensation musicale de l'hiver.

Avant d'ouvrir nos salons, il faut songer à les animer, et rien ne peut mieux remplir ce but que l'exécution du merveilleux répertoire de l'auteur de « Fraises au Champagne ».

Autant de titres, autant de succès : *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, polkas ; *Radis Roses*, mazurka ; *France Adorée !* Marche nationale ; « Soupir et Baiser », Rayons Perdus, la Barcarolle, « Mélodies ; *Cerises Pompadour*, *Lères de Feu*, *Patte de Velours*, *Cuir de Russie*, *Paiza d'Amour*, Valses, sans oublier *Jules-Klein-Quadrille*, étourdissant de verve et de brio.

Prix de chaque œuvre : Piano seul 2 fr. 50c. — A 4 mains : 3 fr. — Mélodies : 1 fr. 70 c. — Quadrille : 2 fr. — Valses chantées : 2 fr. 50 c. (*Cerises Pompadour*, *Paiza, Fraises au Champagne*) Paris, COLOMBIER, — Editeur de Calimini, Valse célèbre de R. de Vilbac, 6, rue Vivienne, — et dans tous les magasins de musique et librairies.

**Monsieur le Rédacteur,**

J'avais au sein une glande cancéreuse qui, me disaient les médecins, ne pouvait être guérie que par l'opération. Je n'y aurais jamais consenti, parce que j'avais le triste souvenir de plusieurs personnes de ma localité mortes à la suite de ces opérations. Je m'adressai donc à la maison de santé du D<sup>r</sup> Cabaret, 49, rue d'Armaillé, à Paris, et j'ai eu le grand bonheur d'être guérie sans opération, sans perdre une goutte de sang.

Dans l'intérêt de ceux qui souffrent comme je souffrais de cette horrible maladie, je me fais un devoir de leur indiquer ce moyen de complète guérison.

GUILLARD, sage-femme,  
à Domfront (Orne).

**AVIS TRÈS-IMPORTANT**

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Clausures. 52-52

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

**ANNONCES.**

(1) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes,  
Rue Saint-Jacques, n° 5.

**JUGEMENT**

DE

**SÉPARATION DE CORPS ET DE BIENS.**

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le cinq décembre mil huit cent soixante-seize, enregistré et signifié, frappé d'appel par M. Houdy, suivant exploit de Legros, huissier à Etampes, en date du vingt-deux décembre mil huit cent soixante-seize, apparu en copie mais ayant acquis l'autorité de la chose jugée par suite du désistement donné par M. Houdy dudit appel, ce désistement accepté par madame Houdy;

Il appert :

Que Madame Louise-Victoire VIANDON, propriétaire, demeurant à Etampes, épouse de M. Elie-Charles HOUDY, propriétaire, demeurant aussi à Etampes, a été séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Etampes, le dix mars mil huit cent soixante-dix sept.

Signé: BOUVARD.

(2) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes,  
Rue Saint-Jacques, n° 50.

**VENTE**

**SUR LICITATION,**

En l'audience des Criées du Tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance d'Etampes,  
D'UNE

**MAISON JARDINS**  
Cour, Jardin et Dépendances,  
Situés à Pierrebrou, commune d'Etréchy  
Grande route de Paris à Orléans.  
**EN UN SEUL LOT.**

L'Adjudication aura lieu le Mardi 20 Mars  
mil huit cent soixante-dix sept,  
Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le treize février mil huit cent soixante-dix sept, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1<sup>o</sup> Madame Julia GAUTHIER, épouse de M. Léonce SELLIER, marchand laitier, demeurant à Paris, grande rue de Montreuil, numéro 49, et encore de ce dernier, comme assistant et autorisant la dame son épouse;

2<sup>o</sup> Mademoiselle Berthe GAUTHIER, sans profession, demeurant à Paris, rue de Montreuil, numéro 49;

3<sup>o</sup> M. Emile-Amant GAUTHIER, ci-devant garçon boucher chez son père et actuellement soldat au 428<sup>o</sup> de ligne, en garnison à Abbeville (Somme);

Ayant les sus-nommés M<sup>e</sup> Breuil pour avoué;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

4<sup>o</sup> M. Jean-Baptiste Gauthier, ancien laitier, demeurant à Paris, rue des Réglisses, numéro 46, tant en son nom personnel que comme administrateur naturel et légal de la personne des biens de Edmond Gauthier, son fils mineur, demeurant à Paris, rue de l'Hotel-de-Ville, numéro 80, chez son grand-père;

Ayant M<sup>e</sup> Bouvard pour avoué;

2<sup>o</sup> MM. Antoine Gondouin père et Louis Gondouin fils, intervenants, cultivateurs à Auvers-Saint-Georges, y demeurant;

Lesdits sieurs Gondouin ayant M<sup>e</sup> Breuil pour avoué;

Procédé, les jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente sur licitation des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

Lot unique.

Une MAISON sise à Pierrebrou, commune d'Etréchy, sur la grande route de Paris à Orléans, comprenant : 1<sup>o</sup> un corps de bâtiments élevé d'un rez-de-chaussée, divisé en une allée courante ouvrant sur la grande route, deux chambres à feu et une chambre froide avec grenier dessus couvert en tuiles; 2<sup>o</sup> un autre petit bâtiment au pignon nord du précédent, couvert en tuiles, servant de grange et étable et dans lequel existe un four ayant ouverture dans l'une des chambres.

3<sup>o</sup> Cour et jardin au nord et à l'ouest desdits bâtiments avec porte charretière sur la grande route, puits et cave dans cette cour, petit jardin anglais en terrasse au-dessus desdits cour et jardin. — Terrain ensuite, se prolongeant jusqu'au chemin de fer d'Orléans.

Le tout d'une contenance de dix-huit ares quarante-sept centiares; tenant d'un long nord M. Collas Desfrancs, d'autre long M. Legrain, acquéreur Baillard, — pignon commun et mitoyen, — d'un bout la grande route de Paris à Orléans, d'autre bout le chemin de fer de Paris à Orléans.

Le tout sur la mise à prix de 2,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 5.

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le huit mars mil huit cent soixante-dix sept.

Signé, L. BREUIL.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le huit mars mil huit cent soixante-dix sept, folio 2 recto, case 7. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes doubles décimes et demi compris.

Signé, DELZANGLES.

Etude de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy.

**AVIS D'OPPOSITION.**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Degommier, notaire à Lardy, le cinq mars 1877,

M. Edouard BRUYER, marchand d'épicerie, de vins et de nouveautés,

A vendu le fonds de commerce qu'il exploite à Janville, commune d'Auvers-Saint-Georges, à M. Paul-Hector FILLION, demeurant à Vic-sur-Aisne.

L'entrée en possession a été fixée au quinze mars mil huit cent soixante-dix sept.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> Degommier.

DEGOMMIER.

Etude de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

**A VENDRE**

Par Adjudication,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE Notaire à Etampes.

— Premièrement. —

Le Dimanche 18 Mars 1877, à midi,

**JARDINS**  
Rue du Faubourg-Evezard et à la Vallée-Collin,

**VIGNE**

Aux Rozières,

**TERRE LABOURABLE ET PRÉ**  
Terroir de Saint-Pierre d'Etampes.

— Deuxièmement. —

Le Lundi 19 Mars 1877, à une heure,

**FERME DE LA NOUVELLE-POËLÉE**

Sise commune de Brières-les-Scellés,

D'un revenu net de 8,875 fr.

Sur la mise à prix de... 200,000 fr.

**LOT DE TERRES LABOURABLES**

A Menainville,

Commune de Lutz, près Châteaudun,

D'un revenu de 4,200 fr.

Sur la mise à prix de... 30,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

**ADJUDICATION**

EN DÉTAIL

A BRIÈRES LES SCÉLLÉS, EN LA MAISON D'ÉCOLE,  
Le Dimanche 18 Mars 1877, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes

**10 Hectares 55 Ares 29 Centiares  
DE TERRE ET BOIS**

EN 49 PIÈCES,

Appartenant à M<sup>me</sup> SEDARD-MARCILLE.

(Pour le détail, voir les affiches.)

Etude de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy.

**ADJUDICATION**

A CHAMARANDE, EN LA SALLE DE L'ÉCOLE,

Le Dimanche 8 Avril 1877, 2 heures,

Par le ministère dudit M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire,

D'UN

**CLOS**

Bien planté d'arbres fruitiers et de treilles,

Propre à recevoir une construction,

Sis à Etréchy, boulevard de la Gare,

D'une contenance de 2100 mètres.

Mise à prix..... 1,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

Audit M<sup>e</sup> DEGOMMIER. 5-4

Etude de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy.

**ADJUDICATION**

A CHAMARANDE, EN LA SALLE DE L'ÉCOLE,

Par le ministère dudit M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire,

Le Dimanche 8 Avril 1877, à 3 heures,

D'UNE

**MAISON**

Propre au commerce,

Sise à Chamarande, sur la place,

**ET D'UN CLOS**

Planté de beaux arbres fruitiers en plein rapport,

Près du village.

Le tout appartenant à M<sup>me</sup> PIERRE.

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT.

S'adresser, pour visiter, à Chamarande, à M<sup>me</sup> PIERRE;

Et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire. 5-4

Etude de M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire à Lardy.

**ADJUDICATION**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DEGOMMIER,

Notaire à Lardy,

Le Dimanche 6 Mai 1877, à deux heures,

**CHATEAU DE LA BOISSIÈRE**

Sis commune de Saint Vrain,

Avec

**PARC ET TERRAIN FORMANT ZONE**

Le tout d'une superficie de

40 hectares 50 ares.

Mise à prix. . . . . 175,000 fr.

Faculté est accordée à l'adjudicataire d'acquiescer les 40 hectares 20 ares, formant le restant du domaine, au prix de 425,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter, à la Boissière, ou Garde, et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DEGOMMIER, notaire, dépositaire d'un plan et du cahier de charges. 9-4

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

**VENTE MOBILIÈRE**

Par suite du départ de M<sup>me</sup> Veuve MAUGAS,

A ÉTAMPES, RUE SAINT-MARTIN, N° 42,

Le Jeudi 15 Mars 1877, à une heure,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

3 Couchettes et un Lit de fer, 3 Commodes, 2 Secrétaires, Buffet, Table à allonges et autres en noyer, Somniers élastiques, Matelas, Lits de plume, Fauteuils, Chaises, Baromètre, Boîte à musique, Vaisselle, Batterie de cuisine, Bois à brûler, Vin, Bouteilles et fûts vides, Baignoire, et autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des prix.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

**ATTIRAIL DE LABOUR**

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par suite de cessation de culture.

En la ferme exploitée par M. SEVESTRE-VERON,

Sise au hameau de Lhumery,

Commune d'Etampes,

Le Dimanche des Rameaux, 25 Mars 1877, à midi, Et jours suivants, s'il y a lieu.

6 Chevaux, 40 Vaches, 2 Taureaux, 250 Moutons, Voitures, Tapissière, Charrues, Herses, Rouleaux. — Fourrage, Paille, Instruments de culture de toute nature et Objets mobiliers.

SIX MOIS DE CRÉDIT POUR LES PERSONNES SOLVABLES. 2-2

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

**ATTIRAIL DE LABOUR**

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par suite de cessation de culture.

En la Ferme exploitée par M. POISSON,

Sise à Ormoy-la Rivière,

Le Dimanche 8 Avril 1877, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

4 Chevaux, 4 Vache, 400 Moutons, Voitures, Tomberceau, Charrues, Herses, Rouleau, et autres objets de culture et de ménage.

CRÉDIT AUX PERSONNES SOLVABLES. 3-4

Etude de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Nançray (Loiret).

**ATTIRAIL DE CULTURE**

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

EN LA FERME DE GRANVILLIERS, COMM<sup>e</sup> D'ARRANCOURT,

CANTON DE MÉRÉVILLE,

Sise à proximité de la ligne de Paris à Orléans,

Gare de Monnerville, à trois kilomètres de Méréville,

EXPLOITÉE

Par M. et M<sup>me</sup> PASQUET-BIZOUERNE,

Par le Ministère de M<sup>e</sup> DELBASSÉE, greffier de paix à Méréville,

En présence de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Nançray,

Le Dimanche 8 Avril 1877,

Et jours suivants, à midi.

**DÉSIGNATION :**

18 Chevaux entiers et hongres, de trois à neuf ans, et leurs harnais, 4 peuvent s'atteler au cabriolet dont 2 de selle.

38 Vaches race normande, de deux à huit ans.

2 Taureaux.

50 Brebis avec leurs agneaux, 300 Moutons mérinos et harrichons, 5 Pores gras, Machines agricoles et Utensiles de culture servant à une exploitation de 375 hectares.

CRÉDIT POUR LES PERSONNES SOLVABLES. 5-4

Etude de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire à Maisse

(Seine-et-Oise).

**ATTIRAIL DE LABOUR**

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par suite de cessation de culture.

A BROUY, CANTON DE MILLY,

En la ferme exploitée par M. BESNARD-CHARMONT,

Le Dimanche 15 Avril 1877,

Et jours suivants,

Par le ministère de M<sup>e</sup> SAUCIER, notaire à Maisse.

Cet Attirail, dont le détail sera donné par d'autres publications, comprend un grand nombre de Bestiaux d'excellente qualité. 2-2

Etude de M<sup>e</sup> RAVault, notaire à Méréville.

**A CÉDER A L'AMIABLE**

Pour entrer en jouissance de suite,

**UNE FERME**

Située à Brethencourt,

Commune de Saint-Martin-Brethencourt,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation,

et en la quantité de 53 hectares 50 ares

de terres labourables.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

Soit à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> GUION née VAURY, propriétaire à Brethencourt;

Soit à M<sup>e</sup> RAVault, notaire à Méréville. 2-4

**A VENDRE**

A DÉMOLIR

# GRANDS MAGASINS

DE LA

## PLACE CLICHY

97, 99, 101, rue d'Amsterdam, rue de Saint-Petersbourg, 60, 62, 64

PARIS

Lundi 19 Mars

EXPOSITION GÉNÉRALE

ET  
GRANDE MISE EN VENTE

## DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Les préparatifs de cette Exposition promettent d'offrir des avantages de **BON MARCHÉ** qui seront dignes de la plus grande attention.

Notre magnifique Album illustré avec ses 50 planches sur papier tilleul, actuellement sous presse, sera envoyé à toutes les dames qui en feront la demande.

Envoi franco à partir de 25 fr. dans toute la France, la Belgique, la Hollande et l'Alsace-Lorraine.

Bureaux à 7 h. 1/4. THEATRE D'ETAMPES Rideau à 7 h. 3/4.

DIRECTION DE M. RÉAL.

Dimanche 11 Mars 1877

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

DONNÉE AVEC LE CONCOURS DE

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK

1<sup>er</sup> sujet des théâtres des Variétés et du Palais-Royal, qui jouera deux grands rôles de son répertoire

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

### LE GAMIN DE PARIS

Comédie-vaudeville en deux actes, par MM. BAYARD et E. VANDERBURCH

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK remplira le rôle de Joseph qu'elle a joué à Paris

DISTRIBUTION :

Joseph, apprenti imprimeur, M <sup>lle</sup> SCRIVANECK.	M <sup>me</sup> Morin, belle-sœur du général, MM. CAZELLES.
Le général Morin, MM. CAZELLES.	M <sup>me</sup> Meunier, grand'mère de Joseph, M <sup>me</sup> CAZELLES.
Amedée, son fils, G. FÉAL.	Joseph, TAUPIER.
Bizot, vieil employé, LÉO.	Elisa, sœur de Joseph, BIJOU.
Hilaire, domestique, CALIER.	

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

### LA GARDEUSE DE DINDONS

Comédie-vaudeville en trois actes, par MM. DARTOIS et BIÉVILLE

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK remplira le rôle de Gothe, qu'elle a joué à Paris, au théâtre des Variétés.

1<sup>er</sup> acte Le pavillon de chasse 2<sup>e</sup> acte Le mariage forcé 3<sup>e</sup> acte Le Triomphe de Gothe

DISTRIBUTION :

Gothé, gardeuse de dindons, M <sup>lle</sup> SCRIVANECK.	Péters, MM. MOREL.
Leopold II, empereur d'Autriche, M <sup>me</sup> CAZELLES.	Hermann, hûcheron, LÉO.
Leopold de Neubourg, grand chambellan et favori, G. FÉAL.	Le bourguemestre, MERCIÉ.
Le baron de Canichberg, intendant de la meute, DESCLOS.	L'impératrice, M <sup>me</sup> CAZELLES.
Le conseiller Butler, LALIER.	Le baronne de Péternick, TAUPIER.
	Dorothée, fille du bourguemestre, BIJOU.
	Un huissier, X...

La scène se passe en Autriche, en 1790.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

### UN MARIAGE A LA VAPEUR

Vaudeville en un acte, par M. LÉO.

PERSONNAGES :

Augustine, M<sup>lle</sup> BIJOU. Polydore, M. LÉO.

ORDRE DU SPECTACLE :

Un Mariage à la vapeur. — La Gardeuse de dindons. — Le Gamin de Paris.

M<sup>lle</sup> SCRIVANECK commencera à 8 h. 1/2.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE

### PHTHISIE BRONCHITE RHUME — TOUX

GOUDRON DE GUYOT (Liquor concentrée et titrée) 2 fr. le flacon.

CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. Guyot, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

DÉPOT à Étampes dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

**HERNIES** La CURE RADICALE de cette infirmité si dangereuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre SIMON, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, MM. BEZOU et DESCHAMPS, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre affranchie. 24-11

**DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>**  
DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSSMANN,  
Concessionnaires du

### GUANO DU PEROU

Loi du 11 Novembre 1869

**GUANO DISSOUS DU PEROU**  
Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE  
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>ie</sup>.  
Erest, chez M. R. VINCENT.  
Cette, chez MM. A. G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>.  
Cherbourg, chez M. ERNEST LIAIS.  
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C<sup>ie</sup>.  
Havre, chez M. E. FICQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, MM. D'ORBIGNY et FAUSTIN fils.  
Lyon, chez M. MARC GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A. G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>.  
Melun, chez M. LE BARRÉ.  
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez M. A. MOSNERON-DUPIN.  
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

Maison spéciale pour produits destinés à l'Agriculture.

**H. & J. DECONINCK** d'Arras et de Dunkerque. Semences canadienne blanche, Avoine tartarienne noire, (Agence d'Hallem pour la France et la Belgique); Orges anglaises; Avoine jaune de Flandre; Blés de mars; Maïs; Graine de Lin de Riga, etc. Engrais : NITRATE DE SOUDE autres Engrais chimiques, dosage garanti sur analyse. Tourteaux de toutes espèces et provenances pour nourriture et pour engrais.

La maison H. & J. DECONINCK a toujours en vente, vers fin septembre de chaque année, environ 40 variétés de blés de semence français et anglais.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
3 Mars 1877.	fr. c.	9 Mars 1877.	fr. c.	3 Mars 1877.	fr. c.
Froment, 1 <sup>er</sup> q. ....	22 74	Blé froment .....	22 34	Blé élite .....	22 25
Froment, 2 <sup>e</sup> q. ....	21 78	Blé-boulangier .....	19 67	Blé marchand .....	21 25
Méteil, 1 <sup>er</sup> q. ....	20 20	Méteil .....	18 00	Blé champart .....	19 50
Méteil, 2 <sup>e</sup> q. ....	17 55	Seigle .....	13 34	Méteil moyen .....	18 50
Seigle .....	13 44	Orges .....	12 67	Méteil .....	16 00
Escourgeon .....	13 95	Escourgeon .....	12 67	Seigle .....	14 00
Orges .....	13 80	Avoine .....	9 67	Orges .....	13 25
Avoine .....	11 76			Avoine .....	9 80

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 3 au 9 Mars 1877.

DENOMINATION.	Samedi 3	Lundi 5	Mardi 6	Mercredi 7	Jeudi 8	Vendredi 9
Rente 5 0/0 .....	106 70	106 85	106 80	106 75	106 85	106 85
— 4 1/2 0/0 .....	104 70	105 10	105 30	102 70	103 00	102 75
— 3 0/0 .....	73 80	74 00	73 75	73 70	73 80	73 60

**LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS**  
(7<sup>e</sup> année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.  
Propriété de la Société Française Financière (anonyme) au capital de Trois Millions  
Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers.  
Paraît chaque dimanche. — 16 pages de texte.  
Liste des anciens tirages.  
Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS  
Paris et Départements **3 FR. PAR AN**  
Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

**L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE**  
Un beau **PORTEFEUILLE FINANCIER**  
avec un Traité de Bourse de 200 pages.

Le tirage conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné, Etampes, le 10 Mars 1877.

Fait pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 10 Mars 1877.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1877.